

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 780

20 mars 2015

SOMMAIRE

All'Habitat S.à r.l.	37394	Chelton S.A.	37400
Atir Holding S.A.	37424	Cheyne Social Property Impact LuxCo 1 S.à.r.l.	37395
Barclays Portfolios SICAV	37398	Chondropharm International S.A.	37399
Barcon S.A.	37395	Chondropharm International S.A.	37401
Bel Air, Sport & Welness S.à r.l.	37395	Chondropharm International S.A.	37401
Beos Holding S.A. SPF	37395	Chondropharm International S.A.	37401
Big Apple S.A.	37398	Chondropharm International S.A.	37400
Black & Decker International Holdings B.V.	37398	Cipriani S.à r.l.	37395
Blast S. à r.l.	37397	C Management S.à r.l.	37396
Blossom Holding S.A.	37399	Cofinalux S.A., SPF	37401
Bluestone Capital Partners S.A.	37398	Comet Aircraft S.à r.l.	37396
Bluferry SPF S.A.	37397	Companhia Global de Varejo	37396
Boing Group S.à r.l.	37399	Labcorp Neon Luxembourg S.à r.l.	37402
Boing Holding S.à r.l.	37399	LaSalle UK Ventures Property 4	37434
Bolton-Emerson-Europe S.A.	37397	LaSalle UK Ventures Property 7	37436
BRC-Global S.à r.l.	37397	LaSalle UK Ventures Property 9	37438
Candy Investments S.à r.l.	37396	LSC S.C.A.	37414
Capetown Europe SCA, SPF	37394	Lsref3 Tiger Investements S.à .r.l.	37428
Capetown Overseas S.à r.l.	37394	Lux2F Property S.à r.l.	37440
Capucins (Thionville) 2 S.à r.l.	37401	Maas International	37424
Capucins (Thionville) S.à r.l.	37394	Marinaqua S.à.r.l.	37431
Ceylon S.A.	37400	Peonia S.A. SPF	37394
Chelsea Harbour Sàrl	37400	Wyndham Investment S.A. SPF	37394

**Capetown Europe SCA, SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Wyndham Investment S.A. SPF).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 170.807.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015025751/14.

(150029664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

**Capetown Overseas S.à r.l., Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Peonia S.A. SPF).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 168.949.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015025752/14.

(150029665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Capucins (Thionville) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.012.200,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.965.

—
Les comptes annuels au 31 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015025753/10.

(150029337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

All'Habitat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 185.541.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015024749/11.

(150028568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Bel Air, Sport & Welness S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6409 Echternach, 1, route de Berdorf.

R.C.S. Luxembourg B 174.517.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 février 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015025735/10.

(150029845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Beos Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 27.735.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 12 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., ayant son siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 12311 dépositaire des titres au porteur de la Société conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015025736/13.

(150029959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Barcon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 88.605.

Résolution unique prise par le Conseil d'Administration en date du 12 février 2015

Le Conseil d'Administration, afin de se conformer aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014, décide de nommer comme dépositaire de la Société, la société anonyme FASCOLUX S.A., avec siège social au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B168.121.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARCON S.A.

Référence de publication: 2015025734/13.

(150029606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Cheyne Social Property Impact LuxCo 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.401.

Les statuts coordonnés au 03 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015025761/9.

(150029471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Cipriani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 165.253.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015025763/9.

(150030103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Comet Aircraft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 193.346.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales en date du 12 février 2015:

1. l'associé de la Société, KKR-VRS Credit Partners L.P. ne détient plus de parts sociales

2. le nouvel associé de la Société, KKR PIP Investments L.P. une société en commandite constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du State of Delaware sous le numéro 5657501, détient 54.945 parts sociales;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015025766/18.

(150029546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Companhia Global de Varejo, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 15.268.953,97.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.179.

—
En date du 15 décembre 2014, les associés de la Société ont décidés comme suit:

- D'accepter la démission de Monsieur Jorge Paulo Lemann en tant que gérant de catégorie A, et ce avec effet immédiat;
- De nommer Monsieur Paulo Alberto Lemann, né le 15 mars 1968 à Rio de Janeiro, Brésil, demeurant professionnellement au Rua Visconde Pirajá 250, 7° andar - Ipanema, CEP 22410-000, Rio de Janeiro, Brésil, en tant que gérant de catégorie A de la Société, et ce avec effet au 15 décembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015025768/17.

(150029431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Candy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 185.304.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015025750/10.

(150029936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

C Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 163.053.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015025747/9.

(150030016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

BRC-Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 186.012.500,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 171.555.

En date du 17 décembre 2014, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- De nommer Mademoiselle Anabel Godino Arevalo, née le 14 janvier 1986 à Calella, Espagne, demeurant professionnellement au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société, et ce avec effet au 17 décembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015025745/16.

(150029427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Bolton-Emerson-Europe S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 162.153.

Extrait des délibérations du conseil d'administration en date du 30 janvier 2015 à Luxembourg ville

Après délibération, le Conseil d'Administration décide:

- de désigner le Cabinet d'avocats GODFREY-HIGUET, sis à Luxembourg, 8 rue Heine L-1720 Luxembourg, en qualité de dépositaire des titres au porteur émis par la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015025741/14.

(150029579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Bluferry SPF S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 182.140.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 13 février 2015

Conformément aux dispositions de loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions au porteur, Le Conseil d'Administration de la Société a nommé en date du 13 février 2015 par résolution circulaire signée par tous les administrateurs la société DLP Law Firm Sàrl (RCS Luxembourg B 171 131) avec siège social au 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg aux fonctions de dépositaire des actions au porteur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015025740/14.

(150029885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Blast S. à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 119.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015025739/10.

(150029942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Black & Decker International Holdings B.V., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 28.135.900,00.**

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 68.227.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2015.
Référence de publication: 2015025738/10.
(150030131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Big Apple S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 58.350.

Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 11.02.2015

Le Conseil d'Administration de la société BIG APPLE S.A., réuni le 11.02.2015 au siège social, a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Nomination de la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l., établie et ayant son siège social à 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103178 comme agent dépositaire des actions au porteur.

Fait à Luxembourg, le 11.02.2015.
Pour extrait conforme
La société

Référence de publication: 2015025737/16.
(150029507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Barclays Portfolios SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 120.390.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2015.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2015025733/14.
(150030050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Bluestone Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 173.028.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenu le 12 février 2015 à 09.30

Le Conseil d'administration décide de nommer Luxembourg International Consulting S.A. «Interconsult» avec siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg (RCS Luxembourg B40312) comme dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 12 février 2015.
Signatures
Le conseil d'administration

Référence de publication: 2015025726/14.
(150029655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Blossom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 180.154.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 9 février 2015

En date du 9 février 2015, le Conseil d'Administration a décidé de nommer comme dépositaire au sens de l'article 42 (1) et (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la société CAREY S.A., ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122 743.

Extrait sincère et conforme
Blossom Holding S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2015025725/15.

(150029296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Boing Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 187.901.

—
Suite aux modification d'adresse de gérant de la Société, il y a lieu de modifier les données les concernant comme suit:
- Gary May, gérant de classe A, a dorénavant son adresse professionnelle au 20, Bentinck street, GB - W1U 2EU Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015025727/13.

(150029758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Boing Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 187.870.

—
Suite aux modification d'adresse de gérant de la Société, il y a lieu de modifier les données les concernant comme suit:
- Gary May, gérant de classe A, a dorénavant son adresse professionnelle au 20, Bentinck street, GB - W1U 2EU Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015025728/13.

(150029757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Chondropharm International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 127.961.

—
La convention de domiciliation conclue entre TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, et la société CHONDROPHARM INTERNATIONAL S.A. société anonyme, enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro RCS B 127961, a été dénoncée avec effet immédiat par le domiciliataire en date du 4 février 2014; le siège de la société est ainsi dénoncé.

Trustconsult Luxembourg S.A.
Signature
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2015025794/13.

(150029414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Chelton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 113.385.

—
Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 09.02.2015

Le Conseil d'Administration de la société CHELTON S.A., réuni le 09.02.2015 au siège social, a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Nomination de la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l., établie et ayant son siège social à 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103178 comme agent dépositaire des actions au porteur.

Fait à Luxembourg, le 09.02.2015.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2015025792/16.

(150029509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Chelsea Harbour Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.383.600,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.405.

—
En date du 30 novembre 2013, Monsieur Patrick Doherty, demeurant au 45 Finsbury House, Pembroke Road, Ballsbridge, Dublin 4 a transféré trois cent quarante quatre (344) parts sociales A et cinquante cinq mille (55 000) parts sociales B qu'il détenait dans la Société, à CH POWER LIMITED, dont le siège social est à 18/19 Harcourt Street, Dublin 2.

La Société CH POWER LIMITED détient à cette date, trois cent quarante quatre (344) parts sociales A et cinquante cinq mille (55 000) parts sociales B représentant 100% du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015025791/14.

(150029793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Ceylon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.504.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 12 février 2015

La société CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r. l., inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 35.891 et domiciliée au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg est nommée en tant que dépositaire des titres au porteur émis par la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Certifié sincère et conforme

CEYLON S.A.

Référence de publication: 2015025789/14.

(150029693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Chondropharm International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 127.961.

—
Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Christian BÜHLMANN.

Référence de publication: 2015025796/10.

(150030051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Chondropharm International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 127.961.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Nicolas MILLE.

Référence de publication: 2015025797/10.

(150030051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Chondropharm International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 127.961.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Alexandre TASKIRAN.

Référence de publication: 2015025795/10.

(150030051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Chondropharm International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 127.961.

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre décision de démissionner de nos fonctions de commissaire aux comptes de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Trustconsult Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2015025798/12.

(150030051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Cofinalux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 173.491.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 11 février 2015

Le Conseil d'administration décide de nommer Luxembourg International Consulting S.A. «Interconsult» avec siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg (RCS Luxembourg B40312) comme dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 11 FEV. 2015.

Signatures.

Référence de publication: 2015025765/12.

(150029906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Capucins (Thionville) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 164.956.

Les comptes annuels au 31 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015025754/10.

(150029294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Labcorp Neon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.450.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifth of February.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg)

THERE APPEARED:

Clipper Holdings, Inc., a company incorporated under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware (United States of America) and registered with the Division of Corporations of the State of Delaware under number 3522203 (the "Founding Shareholder"),

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg) (the "Representative"), by virtue of a power of attorney, which, after having been signed "ne varietur - by the Representative and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Founding Shareholder, represented by the Representative, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declared to establish.

Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form.

1.1 There is hereby established a company in the form of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Luxembourg Civil Code, as amended, and the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company may have one sole shareholder or several shareholders, provided that the number of shareholders does not exceed forty (40).

2. Company name.

2.1 The Company exists under the name "Labcorp Neon Luxembourg S.à r.l.".

3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

3.2 The Management is authorised to change the address of the Company's registered office within the municipality of the Company's registered office.

3.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Management.

3.4 In the event that, in the opinion of the Management, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

4. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such stakeholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security)

to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

5. Duration. The Company is established for an indefinite period of time.

Share capital, Transfer of shares

6. Share capital.

6.1 The share capital of the Company amounts to sixteen thousand US dollars (USD 16,000.-), divided into sixteen thousand (16,000) shares, each with a par value of one US dollar (USD 1.-).

6.2 In addition to the share capital, the shareholder(s) of the Company (the "Shareholder(s)") may decide to set up a share premium account. Any premium paid on shares in addition to the par value must be transferred into this share premium account. The funds of the share premium account may be used by the Company to redeem the Company's own shares from Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6.3 In addition to the share capital and share premium account, the Company may maintain a capital contribution account 115 (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") on which the Company shall allocate any capital contributions to the Company which will be made without issue by the Company of any new shares in consideration for the relevant contribution.

6.4 The Company may only acquire its own shares for the purpose of and subject to their immediate cancellation.

6.5 The share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by the Shareholders in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to any amendment of these Articles.

7. Shares.

7.1 All shares will be and remain in registered form.

7.2 Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions adopted by the Shareholders.

7.3 Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

7.4 Each share of the Company is indivisible vis-à-vis the Company. Co-owners of shares must be represented by a common representative vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the share until a common representative has been notified by the co-owners to the Company in writing or by fax.

8. Transfer of shares.

8.1 The shares may be transferred freely amongst the Shareholders.

8.2 Where the Company has a sole Shareholder, such Shareholder may freely transfer his/her/its shares.

8.3 Where the Company has several Shareholders, any transfer of shares to third parties requires the consent of the Shareholders representing at least three quarters of the issued share capital.

8.4 Any transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. No transfer of shares is binding vis-à-vis the Company or vis-à-vis third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the applicable Luxembourg law on transfers of claims, in particular, without limitation, article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Management; Auditor

9. Managers.

9.1 The Company shall be managed by one or several managers, who do not need to be Shareholders (the "Manager(s)").

9.2 The Managers are appointed by the Shareholders who determine (i) their number, (ii) their remuneration and (iii) the limited or unlimited duration of their mandate.

9.3 The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected and may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

9.4 The Shareholders may decide to qualify the appointed Managers as class A managers and class B managers respectively.

9.5 Even after the term of their mandate, the Managers are not entitled to disclose confidential information of the Company or any Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

10. Board of Managers.

10.1 Where more than one Manager has been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board").

10.2 The Board may appoint a Manager as its chair (the "Chair of the Board").

11. Powers of Management.

11.1 The sole Manager or the Board (as applicable) (the "Management") is vested with full powers to act on behalf of the Company and to authorize, on behalf of the Company, all acts whether of an administrative or of a disposal nature which the Management in its full discretion deems necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg to the Shareholders fall within the competence of the Management.

11.2 The Management may also set up one or more committee(s) and determine its/their composition and powers and delegate certain powers and/or special mandates to them.

11.3 The Management may confer certain powers and/or special mandates to act on behalf of and bind the Company, vis-à-vis third parties, to one or several Manager(s), Shareholder(s) or third person(s), any of these acting either alone or jointly as determined by the Management.

12. Meetings of the Board and Written Decisions.

12.1 The Board will meet upon the request of any Manager.

12.2 Such Manager will inform the other Managers of the place, date, time and agenda of the meeting by written notice or e-mail. Such notice must be received by the Managers at least twenty-four hours prior to the meeting. No separate notice is required for meetings held at places, dates and times specified in a time schedule previously adopted by a decision of the Board and in case of urgency.

12.3 The above mentioned notice requirement may be waived in writing by the concerned Manager(s) or by the unanimous written consent of all Managers at the relevant meeting of the Board.

12.4 At each Board meeting, the Board shall appoint the chair of the relevant meeting by vote of the majority of the Managers present or represented at such meeting.

12.5 The Board may also appoint a secretary, whether a Manager or not, who will be responsible for keeping the minutes of the meeting.

12.6 Managers may attend and act at any Board meeting by appointing another Manager in writing as her/his representative.

12.7 Managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons to communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the relevant meeting.

12.8 A quorum of the Board shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, provided, whenever applicable, that at least a Class A Manager and a Class B Manager are present. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting and this majority shall at least, whenever applicable, include a Class A Manager and a Class B Manager.

12.9 Decisions of the Board are taken by a majority of the Managers present or represented at the relevant Board meeting. In the case of a tied vote, the Chair of the Board does not have a casting vote.

12.10 The minutes of Board meetings must be drawn up and signed by all Managers present at the relevant meeting. Any powers of attorney shall remain attached to the minutes.

12.11 A written decision signed by all Managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in either a single document signed by all Managers or in several separate documents all with the same content each of them signed by one or several Managers.

12.12 Where only one Manager has been appointed, such Manager has full power to act on behalf of and validly bind the Company without the need of any decision in writing or minutes of the sole Manager's decisions.

12.13 Copies or extracts of the minutes of the Board meeting shall be certified by the Management

13. Representation of the Company.

13.1 Where only one Manager has been appointed, the Company will be bound vis-à-vis third parties by the sole signature of that Manager.

13.2 Where the Company is managed by a Board, the Company will be bound vis-à-vis third parties by the joint signatures of any two Board members.

13.3 Notwithstanding the above, the Company will be bound vis-à-vis third parties only by sole signature of one class A manager if the sole shareholder or the Shareholders (as applicable) have qualified the Managers as class A managers and class B managers.

13.4 Notwithstanding the above, the Company will also be bound vis-à-vis third parties by any person to whom valid powers of representation have been delegated by the sole Manager of the Board, as applicable.

14. Conflict of Interests.

14.1 Subject to the following, the conflict of interest rules as set out in article 57 of the Act shall apply.

14.2 No contract or other business between the Company and a third party be affected or invalidated by the sole fact that one or several duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager may have a direct or indirect personal interest in the relevant matter.

14.3 If the sole Manager or all Managers are conflicted with respect to a certain matter, the matter shall be resolved upon by the General Meeting of Shareholders or the Sole Shareholder (as applicable).

15. Indemnification of Managers.

15.1 The Company will indemnify its Manager(s), and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred in connection with any action, suit or proceeding to which the Manager(s) is/(are) party for being or having been Manager(s) of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor if and to the extent they are not entitled to indemnification by such other company.

15.2 Indemnification will only be provided if and to the extent the Manager(s) is/(are) not finally adjudged in an action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

15.3 In the event of a settlement, indemnification will only be provided if and to the extent the Company is advised by its legal counsel that the Manager(s) did not commit a breach of his/her duties.

15.4 The foregoing right of indemnification does not exclude other rights to which the Manager(s) and, if applicable its/(their) successors, heirs, executors and administrators may be entitled.

16. Audit.

16.1 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the Company's annual accounts are to be audited by one or more statutory auditors, which can either be one or several Shareholders or third persons.

16.2 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has twenty-five (25) or less Shareholders, the Shareholders may decide, without being obliged to do so, to have the annual accounts audited by one or more statutory auditors, being either Shareholders or third persons.

16.3 The auditor(s) shall be appointed by the Shareholders who shall determine the (i) number of auditors, (ii) remuneration of the auditor(s) and (iii) duration of the mandate of the auditor(s). The auditor(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

Shareholders

17. Shareholders' Resolutions.

17.1 The Shareholders decide by passing resolutions either in Shareholders' meetings or, subject to the limitations set forth in these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by written resolutions.

17.2 One vote is attached to each share, except as otherwise provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

17.3 Any amendment to the Articles must be approved by (i) the majority of Shareholders in number and (ii) three-quarters of the issued share capital, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles.

17.4 All other Shareholders' resolutions will be taken by Shareholders representing more than half of the issued share capital of the Company, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles. In case the quorum is not reached at the first meeting, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of issued share capital represented.

18. Written Resolutions.

18.1 If the Company has twenty five (25) or less Shareholders, the Shareholders' resolutions do not have to be passed in Shareholders' meetings but may also be passed by written resolution.

18.2 The text of resolutions to be adopted by written resolution will be sent to the Shareholders in writing by the Management by registered letter, letter, e-mail or fax. Shareholders are under the obligation to cast their vote and send it back to the Management of the company by registered letter, letter, e-mail or fax within fifteen (15) days as from the receipt of the letter. Any votes not cast within this time frame will be considered as having abstained from voting.

18.3 The formal requirements set forth in para. 18.2 for passing written Shareholders' resolutions may be waived by unanimous written resolution of all Shareholders in the relevant written resolution or otherwise.

18.4 The formal requirements set forth in para. 18.2 for passing written Shareholders' resolutions do not apply if the Company has only one Shareholder. All resolutions adopted by a sole Shareholder must, however, be documented in writing and signed by the sole Shareholder.

18.5 Any copies or extracts of the written Shareholders' resolutions shall be certified by the Management.

19. Shareholders' meetings.

19.1 An annual Shareholders' meeting needs only be held if the Company has more than twenty-five (25) Shareholders. In that case, these Articles shall be amended in order to provide for the date and time at which such annual Shareholders' meeting shall be held.

19.2 Extraordinary Shareholders' meetings are convened in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by notice of the Management, the auditor(s) of the Company or the Shareholder(s) representing at least half of the issued share capital of the Company (if any).

19.3 A Shareholders' meeting may only be held abroad if, in the opinion of the Management, this should be necessary due to circumstances of force majeure.

19.4 The notice convening the Shareholders' meeting shall indicate the place, date, time and agenda of the meeting and shall be sent to the Shareholders at least eight (8) days prior to the meeting. The above mentioned notice requirement may be waived in writing by the concerned Shareholder(s) or by the unanimous written consent of all Shareholders at the relevant meeting of the Shareholders.

19.5 Any duly constituted Shareholders' meeting represents all the Shareholders of the Company.

19.6 If the Company has only a sole Shareholder, this sole Shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders by applicable law and these Articles. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, as amended from time to time, are not applicable to that situation.

20. Procedure at Shareholders' meetings.

20.1 A Shareholder may act at a Shareholders' meeting by appointing a representative, who does not have to be a Shareholder, in writing or by fax.

20.2 Shareholder(s) may participate in a Shareholders' meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons to communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the relevant meeting.

20.3 The Management may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting.

20.4 At each meeting of the Shareholders, the Shareholders shall appoint the chair of the relevant meeting by vote of the majority of the Shareholders present or represented at such meeting (the "Chair of the Shareholders' Meeting").

20.5 The Chair of the Shareholders' Meeting will appoint a secretary. The Shareholders will appoint one or several scrutineer(s). The Chairman of the Shareholders' meeting together with the secretary and the scrutineer(s) form the bureau of the general meeting (the "Bureau").

20.6 An attendance list indicating the (i) name of the Shareholders, (ii) number of shares held by them and, if applicable, (iii) name of the representative, must be drawn up and signed by the members of the Bureau.

20.7 Minutes of the resolutions of the Shareholders' meeting shall be drawn up and signed by the Bureau.

20.8 Copies or extracts of the minutes of the Shareholders' meeting shall be certified by the Management.

Financial year, Distributions of earnings

21. Financial year.

21.1 The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December.

22. Approval of financial statements.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Management will draw up the annual accounts of the Company in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

22.2 The Management will submit the annual accounts of the Company to the company's auditor(s), if any, for review and to the Shareholders for approval.

22.3 Each Shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

23. Allocation of Profits.

23.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. The reserve can be used in whole or in part to (i) absorb existing losses, if any, (ii) put into a reserve or provision, (iii) carry it forward to the next following financial year or (iv) be distributed to the Shareholders as a dividend.

23.2 The Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated.

24. Interim dividends. The Management is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Dissolution, Liquidation

25. Dissolution and liquidation.

25.1 The dissolution of the Company may be resolved by its Shareholders with the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

25.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Shareholders determining powers and compensation of the liquidator(s).

25.3 After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the Shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Applicable law

26. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by the applicable law.

Transitory provisions:

The first financial year of the Company will begin on the present date and end on 31 December 2015.

Subscription and payment:

Thereupon, the Founding Shareholder, represented by the Representative, declared to subscribe to all the sixteen thousand (16,000) shares to be issued by the Company and to fully pay such shares by a contribution in kind consisting of a receivable amounting to sixteen thousand United States Dollars (USD 16,000.-) (the "Contributed Receivable") by relinquishment in favour of the Company of an unquestionable, liquid and enforceable claim of sixteen thousand United States Dollars (USD 16,000.-) existing towards Laboratory Corporation of America Holdings, a company incorporated under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at Corporation Trust Center, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware and registered with the Division of Corporations of the State of Delaware under number 2384108.

The Founding Shareholder, acting through the Representative, declared that the value of the Contributed Receivable is sixteen thousand United States Dollars (USD 16,000.-) and that the Contributed Receivable is freely transferable to the Company.

The Founding Shareholder, acting through the Representative, further demanded and undertook to take all steps necessary to transfer the Contributed Receivable without any delay to the Company.

Proof of the existence of this claim was given to the undersigned notary.

Resolutions of the founding shareholder:

The Founding Shareholder, represented by the Representative, in its capacity as sole shareholder of the Company, thereupon passed the following shareholders' resolutions:

1. The company shall be represented by three (3) managers (the "Managers").
2. The following are appointed as Managers of the Company for an unlimited period:
 - Mr Glenn EISENBERG, born in New Jersey, USA on 10 May 1961, residing at 531 South Spring Street, Burlington, NC 27215 (United States of America) as Class A Manager of the Company;
 - Mr Christiaan VAN ARKEL, born in Bangkok, Thailand, on 21 March 1973, residing professionally at 46A avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as Class B Manager of the Company;
 - Mrs Anne BÖLKOW, born in Aachen, Germany, on 28 August 1980, residing professionally at 46A avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as Class B Manager of the Company.
3. The registered office of the Company shall be at 46A avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

This document was read to the Representative, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence. This original deed was then signed by the Representative together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le cinq février.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redangesur-Attert (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Clipper Holdings, Inc., une société constituée selon les lois du Delaware (États-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware (États-Unis d'Amérique) et enregistrée auprès de la Division of Corporation de l'État du Delaware sous le numéro 3522203 (l'«Associé Fondateur»),

représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg) (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration, qui, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

L'Associé Fondateur, représenté par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

1. Forme.

1.1 Il est formé une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société peut compter un associé unique ou plusieurs associés, à condition que le nombre d'associés ne dépasse pas quarante (40).

2. Dénomination. La Société existe sous la dénomination «Labcorp Neon Luxembourg S.à r.l.».

3. Siège Social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 La Gérance est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social de la Société.

3.3 Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision de la Gérance.

3.4 Au cas où la Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, elle pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

5. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Capital social, Cession de parts sociales

6. Capital Social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à seize mille dollars américains (USD 16.000,-) divisé en seize mille (16.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

6.2 En plus du capital social, l'/les associé(s) de la Société (l'/les «Associé(s)») peuvent décider d'établir un compte de prime d'émission. Toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées sur ce compte de prime d'émission. Les fonds de ce compte de primes d'émission peuvent être utilisés par la Société pour racheter les propres parts sociales de la Société aux Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour être affecté à la réserve légale.

6.3 En plus du capital social et des comptes de prime d'émission, la Société peut créer un compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" sur lequel la Société place tout capital ayant été apporté à la Société sans émission par la Société de nouvelles parts sociales en contrepartie de l'apport en question.

6.4 La Société ne peut acquérir ses propres parts sociales qu'aux fins et sous réserve de leur annulation immédiate.

6.5 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par les Associés conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables à toute modification de ces Statuts.

7. Parts Sociales.

7.1 Chaque part sociale sera et restera sous forme nominative.

7.2 La propriété de tout part sociale implique l'acceptation des présents Statuts et des résolutions prises par les Associés.

7.3 Un vote est attaché à chaque part sociale, sous réserve des restrictions imposées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

7.4 Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

8. Cession de Parts Sociales.

8.1 Les parts sociales peuvent être librement cédées entre les Associés.

8.2 Lorsque la Société est composée d'un Associé unique, cet Associé peut céder ses parts sociales librement.

8.3 Lorsque la Société est composée de plusieurs Associés, toute cession de parts sociales entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

8.4 Toute cession de parts sociales doit être documentée par un acte notarié ou sous seing privé. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément au droit luxembourgeois applicable en matière de transfert de créances, notamment, sans s'y limiter, à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Gérance, Commissaire aux comptes

9. Gérants.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»).

9.2 Les Gérants sont nommés par les Associés, qui fixent (i) leur nombre, (ii) leur rémunération et (iii) le caractère limité ou illimité de leur mandat.

9.3 Les Gérants resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par les Associés.

9.4 Les Associés peuvent décider de qualifier les Gérants nommés de gérants de catégorie A et, respectivement, de gérants de catégorie B.

9.5 Les Gérants ne révéleront pas, même après le terme de leur mandat, des informations confidentielles au sujet de la Société ou toute information concernant la Société dont la divulgation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle divulgation est obligatoire par la loi.

10. Conseil de Gérance.

10.1 Si plus d'un Gérant a été nommé, les Gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

10.2 Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président du Conseil de Gérance»).

11. Pouvoirs des Gérants.

11.1 Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance (la «Gérance») est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour autoriser, au nom de la Société, tous les actes, qu'ils soient d'administration ou de disposition, que la Gérance juge à sa seule discrétion nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts aux Associés sont de la compétence de la Gérance.

11.2 La Gérance peut aussi créer un ou plusieurs comité(s) et déterminer sa/leur composition et ses/leurs pouvoirs et leur déléguer certains pouvoirs et/ou mandats.

11.3 La Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou tiers, agissant seul ou conjointement, pour agir pour le compte de la Société et engager la Société envers les tiers tel que déterminé par la Gérance.

12. Réunions du Conseil de Gérance et Résolutions Circulaires.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunira à la demande de tout Gérant.

12.2 Ce Gérant indiquera aux autres Gérants le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion par avis écrit ou par e-mail. Cette notification sera reçue par tous les Gérants au moins vingt-quatre heures avant la réunion. Aucune convocation distincte ne sera requise pour les réunions se tenant en des lieux, dates et heures spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance et en cas d'urgence.

12.3 Il pourra être passé outre la convocation mentionnée ci-dessus avec l'accord écrit du/des Gérant(s) concerné(s) ou le consentement écrit unanime de tous les Gérants donné à la réunion du Conseil de Gérance en question.

12.4 A chaque réunion du Conseil de Gérance, le Conseil de Gérance nommera le président de la réunion en question par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

12.5 Le Conseil de Gérance pourra également nommer un secrétaire, Gérant ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions.

12.6 Les Gérants pourront participer et se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

12.7 Les Gérants peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par vidéo-conférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion en question.

12.8 Un quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité des Gérants en fonction, à condition, le cas échéant, qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B soient présents. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée et cette majorité devra au moins, selon le cas, inclure un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

12.9 Les décisions du Conseil de Gérance sont prises par une majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance en question. En cas de parité des votes, le Président du Conseil de Gérance n'a pas de voix prépondérante.

12.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion en question. Toutes les procurations y seront annexées.

12.11 Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée soit par un seul écrit signés par tous les Gérants soit par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

12.12 Lorsqu'un seul Gérant a été nommé, ce Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de et engager valablement la Société sans avoir à établir des décisions écrites ou des procès-verbaux des décisions du Gérant unique.

12.13 Les copies ou extraits des procès-verbaux du Conseil de Gérance seront certifiés par la Gérance.

13. Représentation de la Société.

13.1 Lorsqu'un seul Gérant a été nommé, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de ce Gérant.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un Conseil de Gérance, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

13.3 Nonobstant ce qui précède, si l'associé unique ou les Associés (selon le cas) ont qualifié les Gérants de gérants de catégorie A et gérants de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant de catégorie A.

13.4 Nonobstant ce qui précède, la Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par toute personne à qui des pouvoirs valides de représentation ont été délégués par le gérant Unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas.

14. Conflit d'intérêts.

14.1 Conformément à ce qui suit, les règles du conflit d'intérêt telles qu'énoncées à l'article 57 de la Loi s'appliqueront.

14.2 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et un tiers ne sera affecté ou invalidé par le seul fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y inclus notamment tout Gérant, pourront avoir un intérêt personnel direct ou indirect dans l'opération concernée.

14.3 Si le Gérant unique de la Société ou tous les Gérants sont en conflit avec une opération particulière, l'Assemblée Générale des Associés ou l'Associé Unique (selon le cas) se prononcera sur cette opération.

15. Indemnisation des Gérants.

15.1 La Société indemnifiera son ou ses Gérant(s) et (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dommages et des dépenses raisonnables faites par celui/ceux-ci en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il/ils a/ont pu être partie en raison de sa/leur fonction passée ou actuelle de Gérant(s) de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il/ils n'est/ne sont pas autorisé(s) à être indemnisé(s) par cette autre société.

15.2 L'indemnisation ne sera due que si le/les Gérant(s) ne sont pas condamnés lors d'une action, un procès ou une procédure pour grosse négligence ou faute grave.

15.3 En cas de règlement à l'amiable d'un conflit, des indemnités ne seront accordées que si et dans la mesure où la Société a reçu confirmation par son conseiller juridique que le/les Gérant(s) n'a/ont pas commis de violation à ses/leurs devoirs.

15.4 Le prédit droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits que le ou les Gérant(s) concerné(s) ou (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, peuvent revendiquer.

16. Commissaire aux comptes.

16.1 Si aucun commissaire aux comptes n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, les comptes annuels de la Société seront audités par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

16.2 Si aucun commissaire aux comptes n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Associés pourront, sans en être obligés, faire auditer les comptes annuels par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

16.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes sera/seront nommé(s) par les Associés qui détermineront (i) leur nombre, (ii) leur rémunération et (iii) la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par les Associés.

Associés

17. Résolutions des Associés.

17.1 Les Associés prennent leurs décisions en adoptant des résolutions soit lors de réunions d'Associés ou, sous réserve des dispositions des présents Statuts et des lois du Grand-Duché de Luxembourg, par résolutions écrites.

17.2 Chaque part sociale donne droit à une voix, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

17.3 Toute modification des Statuts devra être approuvée par (i) la majorité du nombre des Associés et (ii) les trois-quarts du capital social émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts.

17.4 Toutes autres résolutions des Associés seront adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social émis de la Société, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts. Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint lors de la première réunion, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées par une majorité des voix exprimées, indépendamment de la part du capital social émis représenté.

18. Résolutions écrites.

18.1 Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés ne devront pas nécessairement être adoptées lors de réunions mais pourront également être adoptées par voix circulaires.

18.2 Les résolutions à adopter par voix circulaire seront envoyées aux Associés par écrit par la Gérance par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé. Les Associés ont l'obligation de voter et de renvoyer leur bulletin de vote à la Gérance de la Société par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé endéans quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre. Tous les votes non émis durant cette période seront considérés comme une abstention de vote.

18.3 Il est possible de déroger aux exigences énoncées au paragraphe 18.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés par décision écrite unanime de tous les Associés dans une résolution écrite appropriée ou autrement.

18.4 Les exigences énoncées au paragraphe 18.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés ne s'appliqueront pas si la Société ne compte qu'un Associé. Toutes les résolutions adoptées par un Associé unique devront, en revanche, être documentées par écrit et signé par l'Associé unique.

18.5 Toutes les copies ou extraits des résolutions écrites des Associés devront être certifiées par la Gérance.

19. Assemblées des Associés.

19.1 Il sera nécessaire de tenir une assemblée générale annuelle des Associés uniquement si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés. Dans ce cas, les présents Statuts seront modifiés afin d'indiquer la date et l'heure auxquelles cette assemblée annuelle des Associés se tiendra.

19.2 Les assemblées extraordinaires des Associés sont convoquées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg par notification de la Gérance, du/des commissaire(s) aux comptes de la Société ou de l'/des Associé(s) représentant au moins la moitié du capital social émis de la Société (selon le cas).

19.3 Une assemblée d'Associés ne pourra uniquement être tenue à l'étranger si, selon la Gérance, cela est nécessaire dû à des circonstances de force majeure.

19.4 L'avis convoquant l'assemblée des Associés indiquera le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de l'assemblée et sera envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée. Il pourra être passé outre la convocation mentionnée ci-dessus par l'accord écrit du/des Associé(s) concerné(s) ou le consentement écrit unanime de tous les Associés lors de l'assemblée des Associés concernée.

19.5 Toute assemblée des Associés dûment constituée représente tous les Associés de la Société.

19.6 Si la Société ne compte qu'un Associé unique, cet Associé Unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des Associés par la loi applicable et les présents Statuts. Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre, ne s'appliquent pas à ce cas de figure.

20. Procédure lors des assemblées des Associés.

20.1 Un Associé peut participer à une assemblée des Associés en désignant par écrit ou facsimilé un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être Associé.

20.2 L'/les Associé(s) peut/peuvent participer à une assemblée des Associés par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux participants de communiquer entre eux. Cette participation équivaut à une présence physique à la réunion en question.

20.3 La Gérance peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une assemblée des Associés.

20.4 Lors de chaque assemblée des Associés, les Associés nommeront le président de la réunion en question par un vote de la majorité des Associés présents ou représentés à cette assemblée (le «Président de l'Assemblée des Associés»).

20.5 Le Président de l'Assemblée des Associés désignera un secrétaire. Les Associés désigneront un ou plusieurs scrutateur(s). Le Président de l'Assemblée des Associés conjointement avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) formeront le bureau de l'assemblée générale (le «Bureau»).

20.6 Une liste de présence indiquant (i) le nom des Associés, (ii) le nombre de parts sociales qu'ils détiennent et, le cas échéant, (iii) le nom du représentant, sera rédigée et signée par les membres du Bureau.

20.7 Les procès-verbaux des décisions de l'assemblée des Associés seront rédigés et signés par le Bureau.

20.8 Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée des Associés seront certifiés par la Gérance.

Exercice social, Distributions des gains

21. Exercice social.

21.1 L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

22. Approbation des comptes annuels.

22.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et la Gérance établit les comptes annuels de la Société conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

22.2 La Gérance soumettra les comptes annuels de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour revue et aux Associés pour approbation.

22.3 Tout Associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société tel que prévu par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

23. Affectation des bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société. Le solde des bénéfices peut être utilisé intégralement ou en partie pour (i) absorber les pertes existantes, le cas échéant, (ii) être versée sur un

compte de réserve ou de provision, (iii) être reportée au prochain exercice social ou (iv) être distribuée aux Associés en tant que dividende.

23.2 Les Associés décideront de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets.

24. Dividendes intérimaires. La Gérance est autorisée à verser des dividendes intérimaires sur la base de comptes intérimaires actuels et à condition que ces comptes intérimaires montrent que la Société ait suffisamment de fonds disponibles pour une telle distribution.

Dissolution, Liquidation

25. Dissolution et liquidation.

25.1 La Société peut être dissoute par une décision des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf disposition contraire des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

25.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

25.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y inclus les taxes et frais de liquidation, l'actif net de la Société sera réparti équitablement entre tous les Associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Loi applicable

26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.

Dispositions transitoires:

La première année sociale de la Société commencera ce jour et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Suite à quoi, l'Associé Fondateur, représenté par le Mandataire, déclare souscrire aux seize mille (16.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune émises par la Société et de libérer entièrement ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance s'élevant à seize mille dollars américains (USD 16.000) (la «Créance Contribuée») par l'abandon en faveur de la Société d'une créance certaine, liquide et exigible de seize mille dollars américains (USD 16.000),- existante envers «Laboratory Corporation of America Holdings», une société existant sous les lois du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à Corporation Trust Center, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, et enregistrée auprès de la Division of Corporations of the State of Delaware sous le numéro 2384108.

L'Associé Fondateur, représenté par le Mandataire, déclare que la valeur de la Créance Contribuée s'élève à seize mille dollars américains (USD 16.000),- et que la Créance Contribuée est librement cessible à la Société.

L'Associé Fondateur, représenté par le Mandataire, exige et entreprend de prendre toutes les actions nécessaires pour transférer la Créance Contribuée sans délai à la Société.

La preuve de l'existence de cette créance a été fournie au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associé fondateur

L'Associé Fondateur, représenté par le Mandataire, en sa qualité d'associé unique de la Société, a adopté les résolutions d'associés suivantes:

1. La Société est représentée par trois (3) gérants (les «Gérants»).
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - M. Glenn EISENBERG, né à New Jersey, USA, le 10 mai 1961, résidant professionnellement au 531 South Spring Street, Burlington, NC 27215 (Etats-Unis d'Amérique), en tant que gérant de catégorie A de la Société;
 - M. Christiaan VAN ARKEL, né à Bangkok, Thaïlande, le 21 mars 1973, résidant professionnellement au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société;
 - Mme Anne BÖLKOW, né à Aix-la-Chapelle, Allemagne, le 28 août 1980, résidant professionnellement au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société;
3. Le siège social de la Société est fixé au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom de famille, son prénom, son statut ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 6 février 2015. Relation: DAC/2015/2150. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015025172/664.

(150028470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

LSC S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 194.474.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of February.

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- IVO HOLDING S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register;

- Angelmar Management CO, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with a share capital of eighteen thousand United States Dollar (USD 18,000.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174604,

both here represented by Mrs Monique DRAUTH, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a corporate partnership limited by shares with the following articles of incorporation:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a corporate partnership limited by shares under the name of LSC S.C.A., which shall have the status of a securitisation company with compartments (société de titrisation avec compartiments) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (the Securitisation Law), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law), as well as by the present articles of association (the Articles) and any securityholders agreement which may be entered into from time to time between the Company's Shareholders (the Securityholders Agreement).

Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by the Companies Law and the Articles, or otherwise dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitization transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the General Partner, respectively by a resolution taken by the General Meeting (as defined below), as required by the then applicable provisions of the Companies Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Share capital, Authorised share capital

Art. 5. The subscribed share capital is set at thirty-nine thousand nine hundred eighty-four United States Dollars and one US Dollar cent (USD 39.984,01) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- one hundred ninety thousand four hundred (190.400) class A limited partner shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0,01) each (the Class A LP Shares);
- one hundred ninety thousand four hundred (190.400) class B limited partner shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0,01) each (the Class B LP Shares);
- one hundred ninety thousand four hundred (190.400) class C limited partner shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0,01) each (the Class C LP Shares);
- one hundred ninety thousand four hundred (190.400) class D limited partner shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0,01) each (the Class D LP Shares);
- one hundred ninety thousand four hundred (190.400) class E limited partner shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0,01) each (the Class E LP Shares);
- one hundred ninety thousand four hundred (190.400) class F limited partner shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0,01) each (the Class F LP Shares);
- one hundred ninety thousand four hundred (190.400) class G limited partner shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0,01) each (the Class G LP Shares);
- one hundred ninety thousand four hundred (190.400) class H limited partner shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0,01) each (the Class H LP Shares);
- one hundred ninety thousand four hundred (190.400) class I limited partner shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0,01) each (the Class I LP Shares);
- one hundred ninety thousand four hundred (190.400) class J limited partner shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0,01) each (the Class J LP Shares);
- one hundred ninety thousand four hundred (190.400) class K limited partner shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0,01) each (the Class K LP Shares);
- one hundred ninety thousand four hundred (190.400) class L limited partner shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0,01) each (the Class L LP Shares);
- one hundred ninety thousand four hundred (190.400) class M limited partner shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0,01) each (the Class M LP Shares);
- one hundred ninety thousand four hundred (190.400) class N limited partner shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0,01) each (the Class N LP Shares);
- one hundred ninety thousand four hundred (190.400) class O limited partner shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0,01) each (the Class O LP Shares);
- one hundred ninety thousand four hundred (190.400) class P limited partner shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0,01) each (the Class P LP Shares);
- one hundred ninety thousand four hundred (190.400) class Q limited partner 4 shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0,01) each (the Class Q LP Shares);
- one hundred ninety thousand four hundred (190.400) class R limited partner shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0,01) each (the Class R LP Shares);
- one hundred ninety thousand four hundred (190.400) class S limited partner shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0,01) each (the Class S LP Shares);
- one hundred ninety thousand four hundred (190.400) class T limited partner shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0,01) each (the Class T LP Shares);
- one hundred ninety thousand four hundred (190.400) class U limited partner shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0,01) each (the Class U LP Shares); and
- one (1) management share with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0,01) (the GP Share).

The above listed Class A to U LP Shares, except for the GP Share, are together referred to as the LP Shares, and the above listed classes of shares, except for the GP Share, are together referred to as the LP Share Classes.

The LP Shares and the GP Share are together referred to as the Shares. The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

In addition to the share capital, the Company shall have:

- twenty-one (21) share premium accounts (each, a Share Premium Account), one for each LP Share Class, into which any premium paid on any LP Share is transferred, and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to, subject to the provisions of any Securityholders Agreement; and

- twenty-one (21) capital contribution accounts (each, a Capital Contribution Account), one for each LP Share Class, into which any capital contributed by a Shareholder in direct or indirect relation to a Compartment (as defined below) may be transferred, and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to, subject to the provisions of any Securityholders Agreement.

The Share Premium Accounts and the Capital Contribution Accounts are at the free disposal of the Shareholders, who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolutions taken in compliance with Article 17.

The GP Share shall be held by Angelmar Management CO, a Luxembourg private limited liability company, as shareholder with unlimited liability and general partner (hereinafter, the General Partner).

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Companies Law, subject always to any Securityholders Agreement.

The Shares are and shall remain in registered form.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with the provisions for the amendment of the Articles.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. The GP Share is exclusively transferable to a successor or additional general partner with unlimited liability.

Any LP Share is freely transferable, subject always to the consent of the General Partner and to the provisions of any Securityholders Agreement.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Shareholders.

Title III. Management

Art. 10. The Company is managed by the General Partner.

The General Partner may only be removed by the unanimous consent of all the Shareholders.

Art. 11. In dealing with third parties, the General Partner shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Companies Law, the Articles or a Securityholders Agreement to the General Meeting shall fall within the competence of the General Partner.

Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the General Partner represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

The General Partner shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected among the members of its management body or not, either shareholders of the Company or not.

Art. 12. The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of LP Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the managers, directors, officers or executives of the General Partner is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other company or firm. Any director, manager, officer or executive of the General Partner who serves as a director, manager, associate, officer, executive or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Title IV. Compartments

Art. 13. Each LP Shares Class shall constitute a distinct compartment within the meaning of the Securitization Law (each a Compartment). Each Compartment shall correspond to a distinct part of the Company's assets and liabilities as determined by the General Partner, and shall be opposable to Shareholders and any third party to the widest extent permitted by the Securitization Law.

Art. 14. As between Shareholders and creditors, each Compartment shall be treated as a separate entity. Rights of Shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated by the General Partner as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment, are strictly limited to the assets of that Compartment as determined by the General Partner which shall be exclusively available to satisfy such Shareholders and creditors. Creditors and Shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Art. 15. The Company or the General Partner may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares. Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

Art. 16. The General Partner is authorized and empowered to set the specific terms and conditions of any Compartment in a Securityholders Agreement related to such Compartment, which shall be approved by such Compartment's Shareholders as condition precedent to their subscription in such Compartment and which shall be binding upon them.

Title V. General meeting of shareholders

Art. 17. The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company (the General Meeting). It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided in the Articles, no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

Shareholders of a specific Compartment may, at any time, hold, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment, in accordance with and subject to the provisions of any related Securityholders Agreement. The holders of LP Shares relating to other Compartments shall not attend such general meeting.

Subject to the approval of the General Partner, the Articles may only be amended by an extraordinary general meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Companies Law.

The annual General Meeting of the Shareholders shall be held on the second Monday of the month of June at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 18. General Meetings (of the Company or of a Compartment) shall be convened by the General Partner by written notice given at least eight (8) days prior to such meeting to each Shareholder (or to the Shareholders of the relevant Compartment only as the case may be).

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 19. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 20. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established by the General Partner who also prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each accounting year, a result for each Compartment.

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

The Shareholders will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice.

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until

the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit shall be automatically distributed to the Shareholders within a period not exceeding five (5) years, and shall be distributed to the Shareholders in proportion to their shareholding in the Company, subject to the provisions of any Securityholders Agreement.

The General Partner may decide to pay interim dividends to the shares of a specific Compartment, subject to the Companies Law, the Securitisation Law and any Securityholders Agreement related to such Compartment.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 22. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the General Meeting which will specify their powers and fix their remuneration.

Without prejudice to the provisions contained in Article 13 of the Articles, and subject to the authorisation of the Shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the Articles of the Company are modified, each Compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the General Partner without affecting any other existing Compartment or the Shareholders thereof.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders proportionally to the shares of each Compartment of the Company held by them, and subject to the provision of any Securityholders Agreement.

Title VIII. Audit

Art. 23. The Company is audited by a «réviseur d'entreprises agréé», appointed by the General Partner and chosen from the list of approved auditors held by the «Institut des Réviseurs d'Entreprises». The auditor's mandate is limited to one (1) year but may be renewed for an infinite number of times.

Title IX. General provision

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Companies Law, the Securitisation Law or any Securityholders Agreement for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

The first annual general meeting shall be held on 2016.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscribers	Shares	Payment
IVO HOLDING S.C.A., prenamed	3.998.400 LP Shares	USD 39.984,00
Angelmar Management CO, prenamed	1 GP Share	USD 0,01
Total:	3.998.401	USD 39.984,01

The amount of thirty-nine thousand nine hundred eighty-four United States Dollars and one US Dollar cent (USD 39.984,01) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 and art. 103 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilments.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the shareholders

The shareholders have unanimously taken the following resolutions:

1. The Shareholders resolve to set the registered office of the Company at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The General Partner resolves to appoint Ernst & Young SA, a joint-stock company (société anonyme), approved audit firm, established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7 rue Gabriel Lippmann,

Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Register Company under number B 47771., as auditor of the Company for a period of one (1) year.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- IVO HOLDING S.C.A., une société en commandite par actions qui a le statut de société de titrisation, avec compartiments, établie et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

- Angelmar Management CO, une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec un capital social de dix-huit mille Dollars Américain (USD 18.000,-) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174604,

toutes deux ici représentées par Mme Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de LSC S.C.A., qui a le statut d'une société de titrisation avec compartiments conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (la Loi sur la Titrisation), et qui est régie par les Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts) et tout pacte de détenteur de titres qui serait entré en vigueur entre les actionnaires le cas échéant (Le Pacte de Détenteur de Titres).

Art. 2. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la Loi et les Statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple ses actionnaires ou filiales).

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique et financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision de l'Actionnaire Commandité, ou par une résolution de l'Assemblée Générale (tel que ce terme est défini ci-dessous), tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital social, Capital autorisé

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre Dollars Américains et un centime de Dollar Américain (USD 39.984,01) représentés par des actions entièrement libérées, consistant en:

- cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (190.400) actions commanditaires de classe A ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (les Actions Commanditaires de Classe A);
- cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (190.400) actions commanditaires de classe B ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) (les Actions Commanditaires de Classe B);
- cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (190.400) actions commanditaires de classe C ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) (les Actions Commanditaires de Classe C);
- cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (190.400) actions commanditaires de classe D ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (les Actions Commanditaires de Classe D);
- cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (190.400) actions commanditaires de classe E ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (les Actions Commanditaires de Classe E);
- cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (190.400) actions commanditaires de classe F ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (les Actions Commanditaires de Classe F);
- cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (190.400) actions commanditaires de classe G ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (les Actions Commanditaires de Classe G);
- cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (190.400) actions commanditaires de classe H ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (les Actions Commanditaires de Classe H);
- cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (190.400) actions commanditaires de classe I ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (les Actions Commanditaires de Classe I);
- cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (190.400) actions commanditaires de classe J ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (les Actions Commanditaires de Classe J);
- cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (190.400) actions commanditaires de classe K ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (les Actions Commanditaires de Classe K);
- cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (190.400) actions commanditaires de classe L ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (les Actions Commanditaires de Classe L);
- cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (190.400) actions commanditaires de classe M ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (les Actions Commanditaires de Classe M);
- cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (190.400) actions commanditaires de classe N ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (les Actions Commanditaires de Classe N);
- cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (190.400) actions commanditaires de classe O ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (les Actions Commanditaires de Classe O);
- cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (190.400) actions commanditaires de classe P ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (les Actions Commanditaires de Classe P);
- cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (190.400) actions commanditaires de classe Q ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (les Actions Commanditaires de Classe Q);
- cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (190.400) actions commanditaires de classe R ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (les Actions Commanditaires de Classe R);
- cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (190.400) actions commanditaires de 13 classe S ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (les Actions Commanditaires de Classe S);
- cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (190.400) actions commanditaires de classe T ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (les Actions Commanditaires de Classe T);
- cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (190.400) actions commanditaires de classe U ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (les Actions Commanditaires de Classe U); et
- une (1) action de commandité ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) (l'Action de Commandité).

Il est référé à l'ensemble des Actions Commanditaires de Classe A à U listées ci-dessus, sauf pour l'Action de Commandité, en tant qu'Actions de Commanditaires, et aux classes d'actions listées ci-dessus, sauf pour l'Action de Commandité, en tant que Classes d'Actions de Commanditaires.

Il est référé à l'ensemble des Actions de Commanditaires et à l'Action de Commandité en tant qu'Actions. Il est référé à l'ensemble des détenteurs d'Actions en tant qu'Actionnaires.

En plus du capital social, la Société a:

- vingt et un (21) comptes de prime d'émission (chacun, un Compte de Prime d'Emission), un pour chaque Classe d'Action de Commanditaire, sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Action est transférée, et dont chaque détenteur a un droit exclusif, sous réserve des dispositions de tout Pacte de Détenteur de Titres; et

- vingt et un (21) comptes d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (chacun, un Compte d'Apport), un pour chaque Classe d'Action de Commanditaire, sur lesquels tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un Actionnaire en lien direct ou indirect avec un Investissement est crédité, et dont chaque détenteur a un droit exclusif, sous réserve des dispositions de tout Pacte de Détenteur de Titres.

Les Comptes de Prime d'Emission et les Comptes d'Apport sont à la libre disposition des Actionnaires, qui décident de tout mouvement y relatif, débit ou crédit, par résolution ordinaire prise conformément à Article 17.

L'Action de Commandité est détenue par Angelmar Management CO, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée et commandité (ci-après, l'Actionnaire Commandité).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts, sous réserve des dispositions de tout Pacte de Détenteur de Titres.

L'Action de Commandité est et restera nominative.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise dans les conditions applicables aux modifications statutaires.

Art. 7. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Toute Action de Commandité appartenant à l'Actionnaire Commandité ne peut être cédée qu'à un actionnaire commandité remplaçant ou additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Toute Action de Commanditaire est librement transmissible, sous réserve toujours de l'obtention du consentement de l'Actionnaire Commandité et des dispositions de tout Pacte de Détenteur de Titres.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un des Actionnaires.

Titre III. Administration

Art. 10. La Société est gérée par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les Actionnaires.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, l'Actionnaire Commandité a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi, les Statuts ou le Pacte de Détenteur de Titres à l'Assemblée Générale relèvent de la compétence de l'Actionnaire Commandité.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Actionnaire Commandité, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi les membres de son propre organe de gestion ou non, actionnaires de la Société ou non.

Art. 12. L'Actionnaire Commandité est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions de Commanditaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que l'Actionnaire Commandité ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de l'Actionnaire Commandité auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de l'Actionnaire Commandité qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires sera, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Titre IV. Compartiments

Art. 13. Chaque Classe d'Actions de Commanditaires constitue un compartiment distinct dans le sens de la Loi sur la Titrisation (chacun un Compartiment). Chaque Compartiment doit correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société comme déterminé par l'Actionnaire Commandité et est opposable aux Actionnaires et toutes tierces parties dans la plus large mesure permise par la Loi sur la Titrisation.

Art. 14. Entre les Actionnaires et les créanciers, chaque Compartiment est traité comme une entité distincte. Les droits des Actionnaires et créanciers de la Société (i) qui, au moment de leur création, ont été désignés par l'Actionnaire Commandité comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, strictement limités aux actifs de ce Compartiment comme déterminé par l'Actionnaire Commandité, lesquels peuvent servir à désintéresser ces Actionnaires et créanciers, à l'exclusion de tout autre actif de la Société. Les créanciers et Actionnaires de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'ont aucun droit sur les actifs d'un tel Compartiment.

Art. 15. La Société ou l'Actionnaire Commandité peut émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement en intérêts sont liés à des Compartiments, actifs ou risques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories des actions. Chaque Compartiment peut être séparément liquidé sans que cette liquidation résulte en la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

Art. 16. L'Actionnaire Commandité est autorisé et habilité à définir les termes et conditions spécifiques de chaque Compartiment dans un Pacte de Détenteur de Titres lié à ce Compartiment, lequel est approuvé par les Actionnaires de ce Compartiment comme condition préalable à leur souscription à ce Compartiment et qui a force obligatoire pour eux.

Titre V. Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. L'assemblée générale des Actionnaires de la Société représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par l'Actionnaire Commandité.

Les Actionnaires d'un Compartiment spécifique peuvent, à tout moment, convoquer une assemblée générale afin de décider sur tout sujet qui relève exclusivement de ce Compartiment, conformément aux dispositions de tout Pacte de Détenteur de Titres y relatif. Les détenteurs d'Actions de Commanditaires liées à un autre Compartiment ne participent pas cette assemblée générale.

Les Statuts peuvent seulement être modifiés, sous condition de l'approbation de l'Actionnaire Commandité, dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures CET, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Les Assemblées Générales (de la Société ou d'un Compartiment) doivent être convoquées par l'Actionnaire Commandité au moyen d'une notice écrite envoyée à chacun des Actionnaires (ou à tous les Actionnaires du Compartiment en question le cas échéant) au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par l'Actionnaire Commandité, qui prépare aussi un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment.

Le résultat de chaque Compartiment sera le soldé entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque Compartiment.

Les Actionnaires approuvent ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi et la pratique courante.

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est automatiquement distribué aux Actionnaires endéans une période ne pouvant excéder cinq (5) ans, et peut être distribué aux Actionnaires au prorata de leur participation dans la Société, sous réserve de toutes dispositions d'un Pacte de Détenteur de Titres.

L'Actionnaire Commandité peut décider de verser des dividendes intérimaires liés aux actions d'un Compartiment spécifique, conformément à la Loi, la Loi sur la Titrisation et tout Pacte de Détenteur de Titres en relation avec ce Compartiment.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 22. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Sans préjudice aucun aux dispositions de l'Article 13 des Statuts, et sous réserve de l'autorisation des Actionnaires accordée lors d'une assemblée des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, chaque Compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses parts sociales pourront être rachetées par une décision de l'Actionnaire Commandité sans avoir aucun effet sur les Compartiments existants ou les Actionnaires de ces Compartiments.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les Actionnaires en proportion des actions de chaque Compartiment détenues dans la Société, sous réserve de toutes dispositions du Pacte de Détenteur de Titres.

Titre VIII. Audit

Art. 23. La Société est auditée par un réviseur d'entreprises agréés nommé par l'Actionnaire Commandité et sélectionné dans la liste des réviseurs agréés approuvés tenue par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Le mandat de l'auditeur est limité à un (1) an, mais peut être renouvelé indéfiniment.

Titre IX. Disposition générale

Art. 24. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi, à la Loi sur la Titrisation et à tout Pacte de Détenteur de Titres.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteurs	Action	Libération
IVO HOLDING S.C.A., prénommée	3.998.400 Actions de Commanditaires	USD 39.984,00
Angelmar Management CO, prénommée	1 Action de Commandité	USD 0,01
Total:	3.998.401	USD 39.984,01

Le montant de trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre Dollars Américains et un centime de Dollar Américain (USD 39.984,01) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 et l'article 103 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euro (EUR 1.400.-).

Décisions des actionnaires

Les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les Actionnaires décident de fixer l'adresse du siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'Actionnaire Commandité décide de nommer Ernst & Young, société anonyme, cabinet de révision agréée, ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, comme réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période d'un (1) an.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Drauth, GRETHEN .

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3557. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015025217/555.

(150028967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Atir Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 22.478.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015024770/10.

(150028137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Maas International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.186.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Maas International Europe B.V., a company organized and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 5051, Science Park Eindhoven, NL-5692EB Son en Breugel, Netherlands and registered with the Kamer van Koophandel under number 17045137,

here represented by Madia Camara, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 25 November 2014, which is, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, and shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents the entire share capital of Maas International (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 155186, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2158 on 13 October 2010. The articles of association have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1) Amendment to article 12 of the articles of association regarding the management of the Company in order to, inter alia, remove all reference to a statutory manager to reflect the resignation of Mr. Cornelis Henricus Marie Martens, establish a joint signature power of the managers and provide for further specifications on the process of adopting board resolutions; and

2) Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the sole shareholder takes, and requires the notary to enact, the following resolution:

Sole Resolution

The sole shareholder resolves to amend article 12 of the articles of association regarding the management of the Company in order to, inter alia, remove all reference to a statutory manager to reflect the resignation of Mr. Cornelis Henricus Marie Martens, establish a joint signature power of the managers and provide for further specifications on the process of adopting board resolutions.

Therefore, the sole shareholder resolves that article 12 of the articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

“ **Art. 12.** The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.”

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

En l'an deux mille quatorze, le vingt-six novembre.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Maas International Europe B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 5051, Science Park Eindhoven, NL-5692EB Son en Breugel, aux Pays-Bas et enregistrée auprès du Kamer van Koophandel sous le numéro 17045137,

dûment représentée par Madia Camara, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à le 25 novembre 2014, laquelle paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Ladite partie comparante représente la totalité du capital social de Maas International (ci-après dénommée la "Société") une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155186, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2158 le 13 octobre 2010. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social déclare renoncer aux formalités de convocation et agit en tant qu'assemblée générale extraordinaire qui peut valablement délibérer sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Modification de l'article 12 des statuts concernant la gestion de la Société, afin de, entre autre, supprimer toute référence à un gérant statutaire afin de refléter la démission de M. Cornelis Henricus Marie Martens, établir un pouvoir de signature conjoint des gérants et de fournir de nouvelles indications sur le processus d'adoption des résolutions du conseil; et

2) Divers.

Ayant dûment examiné chaque point de l'ordre du jour, l'actionnaire unique adopte, et requiert du notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts concernant la gestion de la Société, afin de, entre autre, supprimer toute référence à un gérant statutaire pour refléter la démission de M. Cornelis Henricus Marie Martens de ses fonctions de gérant, établir un pouvoir de signature conjoint des gérants et fournir de nouvelles indications sur le processus d'adoption des résolutions du conseil de gérance.

Par conséquent, l'associé unique décide que l'article 12 des statuts de la Société soit désormais de la teneur suivante:

“ **Art. 12.** La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

Avant écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour indiqué au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; sur la demande de la même partie et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom et domicile, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57825. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015025250/202.

(150028901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Lsref3 Tiger Investements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 192.147.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of February,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSREF3 Tiger Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 192.116 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Valérie Fagnant, employee, professionally residing in Bertrange, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, on 2 February 2015.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF3 Tiger Investements S.à r.l., registered with the RCS under number B 192147, with a share capital of GBP 10,900.-, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated under the initial name of LSREF3 Lux Investments XVI S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 November 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 15 December 2014 number 3874, which articles of incorporation have been amended for the last time on 22 January 2015 by a deed of Maître Cosita Delvaux, not yet published in the Mémorial (the "Company").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by 1,090,000 (one million ninety thousand) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

a) Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 100.- (one hundred pound sterling) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of GBP 10,900.- (ten thousand nine hundred pound sterling) to an amount of GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling) by way of the issuance of 10,000 (ten thousand) new ordinary shares, having a nominal value of GBP 0.01 (one penny) each (collectively, the New Shares);

b) Subscription to and payment in cash of the New Shares by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of GBP 462,082.50 (four hundred sixty-two thousand eighty-two pound sterling fifty pence) to be allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of GBP 100.- (one hundred pound sterling), and (b) to the share premium account for an amount of GBP 461,982.50 (four hundred sixty-one thousand nine hundred eighty-two pound sterling fifty pence);

c) As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital increase proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company’s subscribed share capital is fixed at GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling), represented by 1,100,000 (one million one hundred thousand) ordinary shares having a nominal value of GBP 0.01 (one penny) each.”; and

d) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 100.- (one hundred pound sterling) so as to raise it from its current amount of GBP 10,900.- (ten thousand nine hundred pound sterling) to an amount of GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling) by the creation and issue of 10,000 (ten thousand) new ordinary shares, having a nominal value of GBP 0.01 (one penny) each, an aggregate amount of GBP 462,082.50 (four hundred sixty-two thousand eighty-two pound sterling fifty pence) allocated as explain here after.

Second resolution

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, hereby accepts the subscription of the New Shares and their full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 10,000 (ten thousand) New Shares, having a nominal value of GBP 0.01 (one penny) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of GBP 462,082.50 (four hundred sixty-two thousand eighty-two pound sterling fifty pence), is allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of GBP 100.- (one hundred pound sterling), and (b) to the share premium account for an amount of GBP 461,982.50 (four hundred sixty-one thousand nine hundred eighty-two pound sterling fifty pence).

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of GBP 462,082.50 (four hundred sixty-two thousand eighty-two pound sterling fifty pence) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company’s articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. First paragraph of article 6. Subscribed capital.** The Company’s subscribed share capital is fixed at GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling) represented by 1,100,000 (one million one hundred thousand) ordinary shares having a nominal value of GBP 0.01 (one penny) each.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the change resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand three hundred euro (EUR 2,300).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le trois février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LSREF3 Tiger Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 10.900,- et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 192.116, (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Valérie Fagnant, employée, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 2 février 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF3 Tiger Investments S.à r.l., immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 192147, avec un capital social de GBP 10.900,-, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, et constituée sous le nom initial de LSREF3 Lux Investments XVI S.à r.l. selon un acte du notaire instrumentaire en date du 13 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 15 décembre 2014, numéro 3874, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 22 janvier 2015 par un acte de Maître Cosita Delvaux, non encore publié au Mémorial (la «Société»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par 1.090.000 (un million quatre-vingt-dix mille) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

a) Augmentation du capital social de la Société par un montant de GBP 100,- (cent livres sterling) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de GBP 10.900,- (dix mille neuf cents livres sterling) à un montant de GBP 11.000,- (onze mille livres sterling) par voie de création et d'émission de 10.000 (dix mille) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 0,01 (un penny) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé par un apport en numéraire pour un montant total de GBP 462.082,50 (quatre cent soixante-deux mille quatre-vingt-deux livres sterling et cinquante pence) qui sera entièrement alloué au capital social de la Société;

b) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de GBP 462.082,50 (quatre cent soixante-deux mille quatre-vingt-deux livres sterling et cinquante pence) à être alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de GBP 100,- (cent livres sterling), et (b) au compte de prime d'émission pour un montant de GBP 461.982,50 (quatre cent soixante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-deux livres sterling et cinquante pence);

c) En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à GBP 11.000,- (onze mille livres sterling) représenté par 1.100.000 (un million cent mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 0,01 (un penny) chacune.»;

d) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de GBP 100,- (cent livres sterling) afin de le porter de son montant actuel de GBP 10.900,- (dix mille neuf cents livres sterling) à un montant de GBP 11.000,- (onze mille livres sterling) par voie de création et d'émission de 10.000 (dix mille) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de GBP 0,01 (un penny) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de GBP 462.082,50 (quatre cent soixante-deux mille quatre-vingt-deux livres sterling et cinquante pence) alloué comme expliqué ci-après.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-avant, approuve la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale de la manière suivante:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, susmentionné, représenté telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 10.000 (dix mille) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de GBP 0,01 (un penny) et (ii) libérer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire total de GBP 462.082,50 (quatre cent soixante-deux mille quatre-vingt-deux livres sterling et cinquante pence), qui est alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de GBP 100,- (cent livres sterling), et (b) au compte de prime d'émission pour un montant de GBP 461.982,50 (quatre cent soixante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-deux livres sterling et cinquante pence).

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de GBP 462.082,50 (quatre cent soixante-deux mille quatre-vingt-deux livres sterling et cinquante pence) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier paragraphe de l'article 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à GBP 11.000,- (onze mille livres sterling) représenté par 1.100.000 (un million cent mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 0,01 (un penny) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au bureau du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 5 février 2015. 2LAC/2015/2674. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015025220/191.

(150029059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Marinaqua S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 2, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 194.473.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le vingt-six janvier,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur Samuel KLEEBLATT, commerçant, né à Hadera, Israël, le 18 janvier 1950, demeurant à B-6747 Chatillon, 23, rue du Fourneau, et

Madame Marina GLYADENTSEVA, sans état, née à Kemerovo Oblast, Russie, le 17 novembre 1979, demeurant à B-6747 Chatillon, 23, rue du Fourneau.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MARINAQUA s.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Mamer.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'importation et la vente de produits pour l'aquariophilie, bassins de jardin, pisciculture, piscines, terrariophilie et hydroculture.

La société pourra réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent Euros (Eur 1.100,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites comme suit:

Madame Marina GLYADENTSEVA	90 parts sociales
Monsieur Samuel KLEEBLATT	10 parts sociales
TOTAL: cent parts sociales,	100 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil quinze.

Assemblée générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8245 Mamer, 2, rue de la Libération.
- 2) La société sera gérée par deux gérants, savoir:

Gérant technique:

Monsieur Samuel KLEEBLATT, commerçant, né à Hadera, Israël, le 18 janvier 1950, demeurant à B-6747 Chatillon, 23, rue du Fourneau, et

Gérant administratif:

Madame Marina GLYADENTSEVA, sans état, née à Kemerovo Oblast, Russie, le 17 novembre 1979, demeurant à B-6747 Chatillon, 23, rue du Fourneau.

- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique, ou les signatures collectives des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen d'une copie de leurs cartes d'identité.

Signé: S. KLEEBLATT, M. GLYADENTSEVA, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3038. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015025267/113.

(150028723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

LaSalle UK Ventures Property 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 342.400,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.342.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Lasalle UK Ventures Property 4 S.à.r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 126.342, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, on March 27, 2007, published in the Luxembourg Memorial C number 1100 on June 8, 2007 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on March 23, 2009 published in the Luxembourg Memorial C number 937 on May 5, 2009.

There appeared

Lasalle UK Ventures, a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 116.220 ("the Sole Shareholder"),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée "Lasalle UK Ventures Property 4 S.à.r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 126.342, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean-Joseph Wagner en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1100 du 8 juin 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 23 mars 2009, publié au Mémorial C numéro 937 du 5 mai 2009.

A comparu

Lasalle UK Ventures, une Société à Responsabilité Limitée avec siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.220 (l'Associé Unique),

Ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63739. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015025175/117.

(150028652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

LaSalle UK Ventures Property 7, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 357.900,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.330.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Lasalle UK Ventures Property 4 S.à.r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 130.330, incorporated by deed of Maître Georges D'Huart, notary, on July 16, 2007, published in the Luxembourg Memorial C number 1965 on September 12, 2007 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on December 4, 2007 published in the Luxembourg Memorial C number 32 on January 7, 2008.

There appeared

Lasalle UK Ventures,, a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 116.220 ("the Sole Shareholder"),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
 2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
 4. Miscellaneous.
- III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liqui-

dator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée "Lasalle UK Ventures Property 7 S.à.r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 130.330, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Georges D'Huart en date du 16 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1965 du 12 septembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 4 December 2007, publié au Mémorial C numéro 32 du 7 janvier 2008.

A comparu

Lasalle UK Ventures, une Société à Responsabilité Limitée avec siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.220 (l'Associé Unique),

Ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.
Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63740. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015025176/117.

(150028667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

LaSalle UK Ventures Property 9, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.600,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.872.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Lasalle UK Ventures Property 9 S.à.r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 131.872, incorporated by deed of Maître Patrick Serres, notary, on August 29, 2007, published in the Luxembourg Memorial C number 2386 on October 23, 2007 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on February 8, 2008 published in the Luxembourg Memorial C number 807 on April 3, 2008.

There appeared

Lasalle UK Ventures, a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 116.220 ("the Sole Shareholder"),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
 2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
 4. Miscellaneous.
- III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée "Lasalle UK Ventures Property 9 S.à.r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 131.872, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Patrick Serres en date du 2 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2386 du 23 octobre 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 8 février 2008, publié au Mémorial C numéro 807 du 3 avril 2008.

A comparu

Lasalle UK Ventures, une Société à Responsabilité Limitée avec siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.220 (l'Associé Unique),

Ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.
Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63741. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015025177/117.

(150028675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Lux2F Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 179.800,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.431.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 janvier 2015

1. Mme Katia CAMBON a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
2. Mlle Virginie GUILLAUME a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
3. M. Julien NAZEYROLLAS, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. Mme Mariateresa BATTAGLIA, administrateur de sociétés, née à Cropani (Italie), le 1^{er} janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lux2F Property S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015025187/21.

(150029280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.
